

## La cuisine et l'agencement à l'abri de la location

(On peut louer les compétences des spécialistes, pas leurs réalisations)

L'argumentaire en faveur de la location de biens mobiliers est connu, tenant de l'explication sémantique (comme leur épithète l'indique, qui dit mobilier, dit amovible et transportable), comme de la justification psychologique : *« alors que l'idée d'emménager dans un nouveau chez soi devrait être source de joie, ce changement de lieu est souvent vécu comme un insupportable chamboulement. Déménager constitue même le troisième plus important facteur de stress après le deuil et le licenciement »*. Les mots sont entre guillemets et en italique car ce sont ceux employés par *Metronews*, dans son édition du 25 avril, faisant référence à un sondage TNS Sofres de... 2006. La problématique ne date pas d'hier, ni de l'avant-veille, d'ailleurs.

A la fin des années 1990, des fabricants de cuisine intégrées, et non des moindres, proposaient ainsi des ensembles *« déménageables »*, soit par leurs éléments distincts montés sur roulettes (le fameux style déstructuré, vous vous souvenez ?), soit par leur système de fixation sur des rails muraux.

Comme on peut le constater aujourd'hui, ces tendances, ou tentatives d'évolution, pour être plus précis, ont fait long feu (ou « pschiiit » pour reprendre la version moderne d'un ancien président de la République). Il n'empêche : tel le serpent de mer, la tentation du « je pars avec mes meubles » (au passage, plus proche du divorce que du foyer harmonieux), reviendrait en force, à en croire le site du quotidien gratuit qui annonce : *« très en vogue aux Etats Unis, la location de meubles et d'électroménager s'implante rapidement en France. Et pour cause, ce principe permet de réduire les coûts de manière significative puisqu'on n'emporte que ses effets personnels et répond aux nouvelles règles de consommation puisqu'on évite la surconsommation. Semeubler.com est un pionnier sur ce marché. Canapé, lit, matelas, machine à laver, four, congélateur, téléviseur... plus de 5 000 références, à tous les prix, sont disponibles sur leur site. Sur semeubler.com, la qualité est de mise. Tous les produits sont neufs ou récents, équipés des dernières technologies pour l'électroménager ou le High Tech,*



*systematiquement nettoyés, révisés voire remis à neuf avant chaque location. Plus encore, pendant toute la durée (1 à 36 mois), le site se charge de l'entretien (changement de joints, filtres, etc.). Sans compter que les livreurs s'occupent de tout : ils livrent, déballetent et mettent en route ».* Et de citer les témoignages de particuliers, ayant pu, qui, s'offrir une télévision grand format, dernière génération, qui, se composer un petit studio complètement design, qui, disposer des appareils ménagers les plus performants pour cuisiner. Cela fait spot de publicité pour du télé-achat (euh, télé-location, pardon) penserez-vous et on ne pourra que louer votre sagacité : car l'article est sponsorisé par [semeubler.com](#) dont la base-line est « *Louer, c'est pratique et économique* » comme on peut le lire dans le logo en haut à gauche de la page, consultable [ici](#).

De là à penser qu'on est plus dans le domaine de la publi-information que de l'analyse sociologique, il n'y a qu'un pas. Car si les locations tarifées ou simples prêts de biens d'équipement du foyer se développent effectivement dans le cadre de ce qu'on appelle la nouvelle économie et via les réseaux sociaux, le système, tenant autant de l'entraide (qui a toujours existé) que d'une volonté d'économie, prend toute sa validité pour des appareils à usage parcimonieux voire unique (outils et autre perceuse le temps d'un bricolage), voire passif (tableaux, objets de décoration) et pour des populations nomades désireuses de choisir leur intérieur plutôt que celui imposé d'un meublé. La location s'applique enfin à des bien standards ou produits en série, ce qui exclue par nature tout ensemble de mobilier fonctionnel ou de décoration sur mesure, pensé et conçu pour s'intégrer spécifiquement et au millimètre près dans chaque habitat devant les accueillir, en réponse aux désirs propres de ses occupants. Les ensembles de cuisines intégrées, les dressings et autres pièces de mobilier sont ainsi non transposables d'un univers de vie domestique à l'autre. Morale de la chose et retour à la sémantique du début d'édito : on peut louer les compétences des spécialistes de l'agencement sur mesure, au sens exclusif de les honorer, pas leurs réalisations, au sens financier.

